

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>DÉCIDER DE L'EXÉCUTION DE SUTURES</b>	<b>OC-T-C1</b>
<b>Référence à un(e) :</b> <input type="checkbox"/> <b>Méthode de soins</b> <input type="checkbox"/> <b>Règle de soins</b> <b>Titre :</b> _____	
<b>Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Infirmières exerçant au CSSS Vallée-de-la-Batiscan</li> </ul>	
<b>Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toute clientèle présentant une plaie réparée par suture</li> </ul>	
<b>Activités réservées :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique</li> <li>▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques</li> </ul>	

**INDICATION :**

- Permettre le retrait des sutures non résorbables, fils ou agrafes métalliques, en l'absence d'une ordonnance individuelle.

**CONDITIONS :**

- Une ordonnance individuelle prévaudra sur la présente ordonnance collective.

**LIMITES / ORIENTATION  
VERS LE MÉDECIN :**

- Une évaluation médicale est nécessaire lorsque la plaie présente des signes d'infection, de nécrose ou de déhiscence significative.

Adoption par le CMDP : _____ <div style="text-align: right; margin-right: 50px;">Rémi Grandisson, président du CMDP</div>
Validé par la DSSOS-SI : _____ <div style="text-align: right; margin-right: 50px;">Chantal Carignan</div>
Date d'entrée en vigueur : <u>26-01-2011</u> Date de révision : _____

## **Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées**

### **Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique**

- Évaluer la qualité de la guérison de la plaie.
- Rechercher les signes de déhiscence ou d'infection (rougeur progressive, augmentation de la douleur, écoulement nauséabond).

### **Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques**

- Le délai pour l'exérèse des sutures sur une plaie varie selon la localisation et le niveau de guérison :
  - Après 5 jours, au visage
  - Après 7 à 10 jours, aux autres endroits
  - Après 10 à 15 jours, aux points de flexion et d'extension articulaire
- Appliquer des Stéri-Strip™ au besoin si la plaie présente des signes de déhiscence. Un adhésif topique comme la teinture de benjoin permet de mieux les faire tenir.